

Metz, le 28 février 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Laurent Staab
Tél : 03 87 34 34 30
E-mail : laurent.staab@moselle.gouv.fr

**M. le maire de la commune de Servigny les Sainte
Barbe**
19 rue principale
57640 SERVIGNY LES SAINTE BARBE

OBJET : Dossier de déclaration concernant le projet de restauration de la continuité écologique du Rupt de Zelle sur la commune de Servigny les Sainte Barbe

RÉF. : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - Police de l'Eau\1. Dossiers PE\3350. Restauration fonctionnalités naturelles\Rupt de Zelle\2023 DLE

N° dossier : n° **DIOTA-230110-094153-688-029**

P.J. : 1

Monsieur le maire,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au projet de restauration de la continuité écologique du Rupt de Zelle sur la commune de Servigny les Sainte Barbe pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré le 10 janvier 2023 lors du dépôt de dossier initial via la plate-forme de télédéclaration [Entreprendre.Service-Public.fr](https://www.entreprendre.service-public.fr), j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pourrez entreprendre cette opération à compter du **10 mars 2023** et de la réception de l'arrêté portant déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de renaturation. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé et complété.

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 3350. L'arrêté portant déclaration d'intérêt général vous parviendra d'ici quelques jours.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier vous sont adressées dès à présent pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code

de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline Dellinger

Copie :

- OFB
- Agence de l'eau Rhin Meuse